



DOMAINE : **GOVERNANCE**

RÉFÉRENCE : [GOU 26.0 Aménagement de la langue et de la foi](#)

*L'usage du masculin a pour but d'alléger le texte.*

## **MISSION POUR LES ÉCOLES CATHOLIQUES DE LANGUE FRANÇAISE**

« Animée par l'Esprit de Jésus, enracinée dans la communauté chrétienne et enrichie par sa culture francophone, l'école catholique de langue française centrée sur l'élève est communauté de vie évangélique, milieu d'apprentissage libérant et agent de transformation sociale en faveur du Royaume de Dieu... **TOUTE UNE DIFFÉRENCE POUR NOTRE MONDE!** »

Pour que l'école catholique remplisse bien sa mission d'Église au sein de la société, elle doit assumer les quatre champs de responsabilité suivants :

### **Premier champ : L'enseignement des diverses disciplines académiques**

L'école catholique se doit d'être avant tout une bonne école où les élèves sont appelés à l'excellence. Une tâche essentielle du personnel de l'école catholique est d'éveiller les élèves, dans le champ même des diverses matières académiques, à une réflexion critique sur les choix de société, sur les défis du monde contemporain : la lutte pour la paix et contre la faim, pour la justice, le partage du travail, la répartition des richesses, la qualité de la vie, le respect des droits humains, etc., et sur la contribution que les sciences et les techniques peuvent apporter à la construction d'un monde plus juste et plus fraternel.

### **Deuxième champ : Le climat relationnel de l'école**

Le témoignage de l'école catholique est de pouvoir établir des règles de fonctionnement et des modes de relation qui promeuvent le bien commun sans jamais écraser les personnes sous le poids des impératifs organisationnels, qui favorisent la reconnaissance mutuelle, qui encouragent les talents respectifs de chacune et de chacun et permettent ainsi une meilleure efficacité du travail de tous.

### **Troisième champ : L'enseignement religieux**

Ce que le cours de religion entend opérer, c'est un travail des représentations religieuses, une confrontation rigoureuse avec les documents de la foi, avec l'histoire du christianisme, avec le témoignage actuel des communautés chrétiennes. Il a pour but d'éveiller chacune et chacun des élèves à une meilleure compréhension de la Foi et de la vie chrétiennes, et de conférer ainsi la possibilité d'y avoir accès librement et en connaissance de cause.

Dans cette optique, pour les élèves croyants, le cours de religion est véritablement une catéchèse, une maturation de leur foi. Pour les autres, il a une fonction d'éveil à la foi chrétienne. Et en toute hypothèse, pour tous, il a une fonction d'information, de communication inter-humaine et d'enrichissement culturel.

D'une part, le cours d'enseignement religieux doit pouvoir rendre compte de ce qui fait l'essentiel de la foi catholique et de la vie chrétienne, d'autre part il doit pouvoir rejoindre les questions que les élèves se posent, tant sur le plan personnel que sur le plan collectif, ainsi que les autres disciplines scolaires.

#### **Quatrième champ : L'animation pastorale**

L'objectif du personnel est de fournir par l'animation pastorale et, dans le cadre de l'école, la possibilité de participer librement à des démarches qui s'inspirent de l'Évangile ou à des pratiques qui éveillent la foi et permettent de la vivre et de l'approfondir.

« *Source : Association franco-ontarienne des conseils scolaires catholiques (AFOCSC).*